



Pénurie de main-d'œuvre

Des chiffres solides ***pour un débat sérieux sur l'immigration***

21.05.2026

D'un coup d'oeil

Le 14 juin 2026, le peuple suisse se prononcera sur l'initiative populaire «Pas de Suisse à 10 millions! (initiative pour la durabilité)», qui prévoit un plafond démographique rigide. Le débat porte cependant une nouvelle fois sur l'immigration, car celle-ci est en grande partie responsable de la croissance démographique. Ces questions méritent un débat sérieux, fondé sur des chiffres corrects. L'immigration en Suisse se distingue par divers types, régions d'origine et systèmes. Pour se faire une idée précise de la situation, il convient d'effectuer un examen différencié des réalités qu'elle couvre. Dans cette optique, le présent dossier politique présente des chiffres importants relatifs à l'immigration et les replace dans leur contexte. Il explicite également l'influence de la migration sur l'évolution et la composition par âge de la population en Suisse et met en évidence son lien avec le développement économique.

Inhalt

1. L'essentiel en bref
2. Position d'economiesuisse
3. L'immigration, un sujet qui fait parler de lui en Suisse
4. Quels sont les différentes formes de migration?
5. Comment l'immigration est-elle contrôlée?
6. Quel est le niveau de l'immigration nette?
7. Comment l'immigration influence-t-elle l'évolution démographique?
8. La migration mène-t-elle uniquement à une croissance horizontale?
9. Conclusion

L'essentiel en bref

L'immigration en Suisse prend plusieurs formes, dont l'immigration pour raisons professionnelles, le regroupement familial, la formation initiale et continue ainsi que l'asile. Les systèmes de gestion et les critères appliqués varient selon le type d'immigration. Cette dernière varie aussi selon la région d'origine. L'immigration en provenance des États membres de l'UE/AELE est régie par l'accord sur la libre circulation des personnes et étroitement liée au marché du travail. L'immigration en provenance de pays tiers est soumise à des contingents et à des conditions plus strictes. L'indicateur déterminant pour l'évolution démographique est l'immigration nette. Depuis 2002, elle atteint quelque 70 000 personnes par an et concerne principalement des personnes en âgées de 20 à 39 ans. L'immigration nette a donc pour effet de rajeunir la population. Grâce à l'immigration, tant la performance économique que la population ont augmenté, sachant que la première a connu la hausse la plus forte. Avec l'amélioration de la productivité, la prospérité a considérablement progressé ces quelques dernières années.

Position d'**economiesuisse**

- Un débat sérieux sur l'immigration doit se fonder sur des chiffres corrects.
- L'immigration peut prendre plusieurs formes et varie en fonction de l'origine. Dans ce domaine, la Suisse applique différents critères et mécanismes. Un débat sérieux et nuancé doit tenir compte de ces différences.
- En effet, un état des lieux non différencié aboutirait à des conclusions erronées et empêcherait tout débat fondé sur les avantages et les inconvénients de l'immigration.
- Cela vaut également pour des affirmations générales sur le lien entre croissance démographique et développement économique.



1. L'immigration, ***un sujet qui fait parler de lui*** en Suisse

Le 14 juin 2026, le peuple suisse se prononcera sur l'initiative populaire «Pas de Suisse à 10 millions! (initiative pour la durabilité)», qui vise à inscrire une nouvelle règle dans la Constitution fédérale, à savoir que la population résidante permanente de la Suisse ne doit pas dépasser 10 millions de personnes avant 2050. En cas d'acceptation et si la population dépasse 9,5 millions de personnes, le Conseil fédéral et le Parlement seraient tenus de prendre des mesures en vue d'assurer le respect de cette valeur limite, en particulier en matière d'asile et de regroupement familial. À partir du moment où le seuil de 10 millions est dépassé, le Conseil fédéral et le Parlement devraient prendre toutes les mesures à leur disposition pour assurer le respect de la valeur limite. Si, deux ans après qu'elle ait été dépassée pour la première fois, la valeur limite n'est toujours pas respectée, l'accord sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'Union européenne (UE) devrait être dénoncé, à moins qu'une clause d'exception ou de sauvegarde permettant de respecter la valeur limite ait pu être négociée ou invoquée dans l'intervalle (cf. texte de l'initiative).

Le débat sur l'immigration n'est pas nouveau

Aucun autre thème ou presque ne suscite des débats aussi intenses en Suisse que l'immigration. En 1970 déjà, la population a refusé l'initiative populaire «contre l'emprise étrangère», qui exigeait que la Confédération prenne des mesures contre l'emprise démographique ou économique étrangère en Suisse. Le texte prévoyait en outre que, dans chaque canton, Genève excepté, la part de la population étrangère ne devait pas être supérieure à 10%. Il indiquait aussi qu'aucun citoyen suisse ne devait être congédié aussi longtemps que des étrangers, de la même catégorie professionnelle, travaillaient dans la même entreprise. Une majorité des votants, alors exclusivement masculins, ont rejeté l'initiative.

Par la suite, l'immigration a continué de régulièrement faire l'objet de référendums. Le 21 mai 2000, la population a approuvé les «Bilatérales I» et donc l'accord sur la libre circulation des personnes avec l'Union européenne (UE). Les années suivantes, la majorité de la population suisse a également approuvé l'extension de la libre circulation des personnes à d'autres États membres de l'UE. En 2014, la population a fermement rejeté l'initiative populaire fédérale «Halte à la surpopulation – Oui à la préservation des ressources naturelles» et accepté à une courte majorité celle «Contre l'immigration de masse». Cette dernière réclamait une gestion autonome de l'immigration avec des plafonds et des contingents annuels. Comme cela va à l'encontre de la libre circulation des personnes, le Parlement a mis en œuvre ces exigences sous certaines conditions, en instaurant une préférence indigène. En vertu de cette dernière, les ressortissants suisses ainsi que les étrangers établis en Suisse ou au bénéfice d'une autorisation de séjour doivent être pris en considération en priorité lors de l'attribution de postes. En réaction à ces mesures, une nouvelle initiative populaire «Pour une immigration modérée (initiative de limitation)» a été déposée, sur laquelle le peuple s'est prononcé en 2020. Les votants ont toutefois clairement rejeté ce texte et, donc, la résiliation de la libre circulation des personnes.

Les fondements d'un débat sérieux sur l'immigration

L'initiative pour la durabilité vise à limiter la population résidente permanente à 10 millions de personnes au maximum d'ici à 2050. [economiesuisse](#) a montré, dans un [dossierpolitique](#), les conséquences que cette initiative aurait sur l'immigration nette légale. Bien que l'initiative prévoie un plafond démographique rigide, le débat se focalise à nouveau sur l'immigration, celle-ci étant en grande partie responsable de la croissance démographique. Une fois de plus, le débat est intense et émotionnel. C'est une bonne nouvelle, car cela témoigne d'une culture du débat vivante, essentielle dans un système de démocratie directe. Cela dit, nous devons veiller à conserver un débat réfléchi, nuancé et fondé sur des chiffres corrects. Dans cette optique, le présent dossierpolitique présente des chiffres importants, pertinents pour des discussions fondées. Il aborde les questions suivantes:

- Quelles sont les différentes formes de migration?
- Comment l'immigration est-elle gérée?
- À combien se monte l'immigration nette?
- Comment l'immigration influence-t-elle l'évolution démographique?
- La migration entraîne-t-elle uniquement une croissance quantitative?

Nous apportons des réponses aussi complètes que possible à ces questions en nous appuyant sur des données accessibles au public. À la fin de chaque chapitre, ces chiffres sont replacés dans le contexte du débat actuel sur l'initiative populaire «Pas de Suisse à 10 millions!» («initiative pour la durabilité») et brièvement appréciés par [economiesuisse](#).



Le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) distingue plusieurs types d'immigration. Les catégories qui en découlent reflètent les différentes manières dont des étrangers peuvent immigrer en Suisse. Le SEM distingue en outre l'immigration dans la population résidente permanente ou non permanente. La population étrangère non permanente, ce sont tous les ressortissants étrangers titulaires d'un permis de séjour de courte durée (moins de 12 mois) ainsi que certaines personnes dans le processus d'asile ou ayant besoin de protection et séjournant en Suisse pour une courte durée. La population étrangère résidente permanente, ce sont toutes les personnes titulaires d'un permis d'établissement ou de séjour ainsi que celles titulaires d'un permis de séjour de courte durée dont la durée totale est de douze mois au moins. Enfin, il est également judicieux de distinguer l'immigration en fonction de la région d'origine. En effet, celle en provenance des États membres de l'UE/AELE est régie dans l'accord sur la libre circulation des personnes et différemment de celle en provenance des pays tiers.

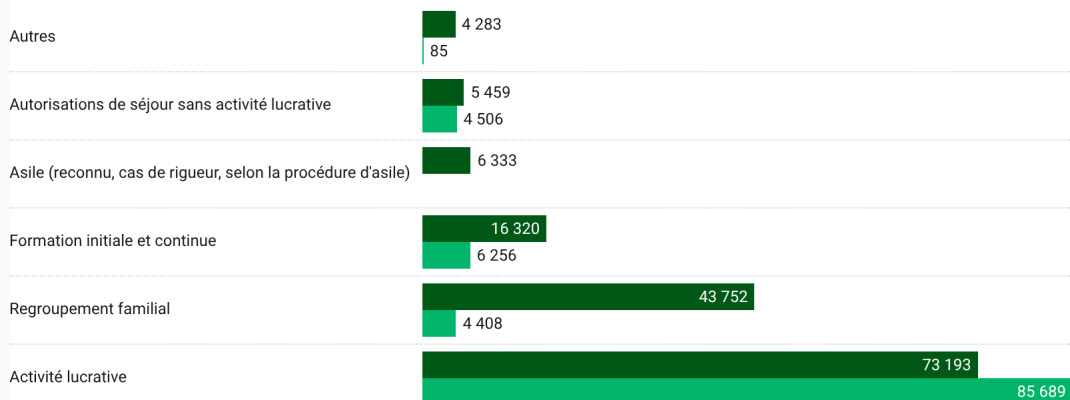
Tour d'horizon de l'immigration

La figure n° 1 montre la valeur moyenne de l'immigration totale pour les années de 2008 à 2025: quelque 250 000 personnes en moyenne ont immigré en Suisse chaque année, dont 40% environ dans la population résidente temporaire et 60% dans la population résidente permanente. Dans le premier groupe, les séjours de courte durée liés à une activité lucrative prédominent nettement et représentent aux environs de 85% de l'immigration totale. Dans le deuxième groupe, l'immigration se répartit principalement entre l'activité lucrative (49%), le regroupement familial (29%) et la formation initiale et continue (11%). Les personnes au bénéfice du statut de réfugié ainsi que celles qui ont obtenu un permis de séjour sans exercer d'activité lucrative sont moins nombreuses. Ces dernières sont sans doute pour la plupart des personnes fortunées, car l'octroi d'un tel permis de séjour est conditionné à la capacité à subvenir à ses besoins.

Figure n° 1: Immigration totale

Immigration annuelle moyenne, de 2008 à 2025

■ Population résidente permanente ■ Population résidente non permanente



Graphique: economiesuisse • Source: SEM • Créé avec Datawrapper

Quid des personnes dans une procédure d'asile?

Au vu de ces chiffres, on peut se demander dans quel groupe sont comptabilisées les personnes qui se trouvent actuellement dans une procédure d'asile. Dans les faits, le SEM saisit ces personnes dans ses statistiques sur les étrangers seulement une fois que leur procédure d'asile est terminée et uniquement si elles ont obtenu le statut de réfugié. Alors, la personne obtient un permis de séjour et est comptabilisée comme immigrant. Cependant, aussi longtemps que les demandeurs d'asile sont en procédure, ils ne sont pas pris en compte dans les statistiques sur les étrangers. À la place, ils entrent dans les statistiques sur l'asile. Sur le plan statistique, on distingue ainsi clairement l'immigration de personnes au bénéfice d'un titre de séjour régulier de celle liée à l'asile. La figure n° 2 indique le nombre de demandes d'asile depuis 2008. On y voit également l'octroi du statut de protection provisoire (statut S), appliqué depuis 2022 aux réfugiés ukrainiens. Les personnes au bénéfice de ce statut ne sont pas non plus comptabilisées comme des immigrants dans les statistiques sur les étrangers. Cela vaut aussi pour les personnes admises à titre provisoire, c'est-à-dire des personnes dont la demande d'asile a été rejetée, mais qui, pour diverses raisons, ne peuvent être renvoyées ou rapatriées dans leur pays. Toutes ces personnes ne sont pas comptabilisées comme des immigrants dans les statistiques du SEM. Elles résident néanmoins en Suisse, du moins pour un certain temps. À ce titre, elles sont prises en compte, par l'Office fédéral de la statistique (OFS), dans la population résidente permanente si elles séjournent en Suisse depuis plus de douze mois, ce qui est correct. Dès lors, elles seraient prises en compte dans le seuil fixé par l'initiative. Au chapitre 5, nous verrons le nombre de personnes concernées.

Figure n° 2: Processus d'asile



L'immigration en provenance de l'UE

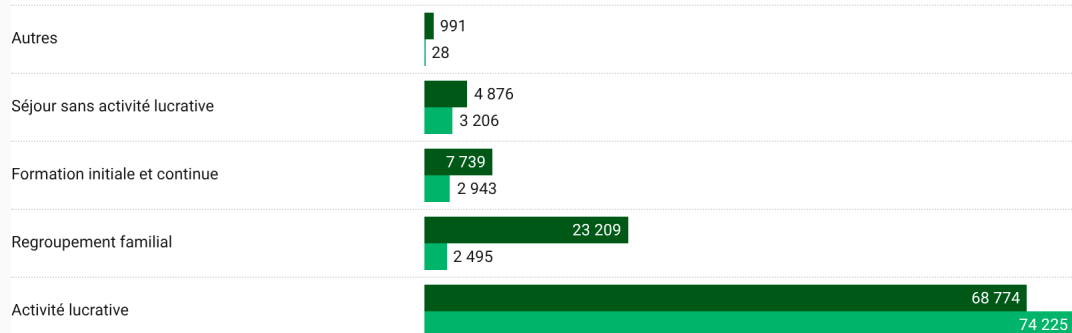
La libre circulation des personnes s'applique entre la Suisse et les États membres de l'UE et de l'AELE. Ce régime diffère de celui en vigueur avec les autres pays. Aussi est-il pertinent de distinguer l'immigration en fonction de la région d'origine. La figure n° 3 indique l'immigration moyenne pour les années 2008-2025, mais uniquement pour les ressortissants de l'UE/AELE. Elle fait clairement ressortir le lien étroit avec l'activité lucrative: parmi la population résidente non permanente, près de 9 immigrants sur 10 viennent en Suisse pour une courte durée dans le cadre d'une activité lucrative. Du côté de l'immigration dans la population résidente permanente, près des deux tiers des personnes viennent en lien avec une activité lucrative, tandis que 22% relèvent du regroupement familial. La formation initiale et continue (7%) ainsi que les autorisations de séjour sans activité lucrative (5%) y contribuent également dans une certaine mesure, tandis que la part des autres motifs de venue et de l'asile est négligeable.

Figure n° 3: Immigration en provenance de l'UE/AELE

Immigration annuelle moyenne, de 2008 à 2025

■ Population résidente permanente ■ Population résidente non permanente

Asile (reconnu, cas de rigueur, selon la procédure d'asile) 5



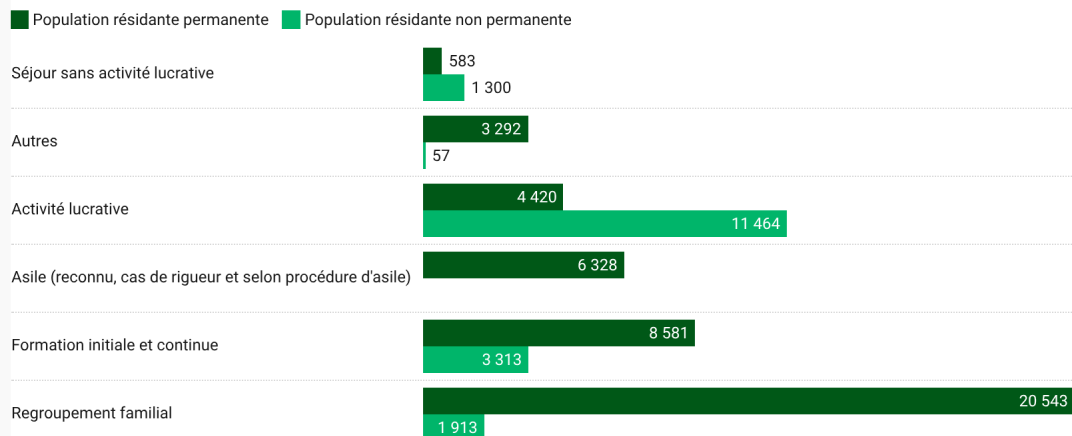
Graphique: economiesuisse • Source: SEM • Créé avec Datawrapper

L'immigration en provenance de pays tiers

La situation est quelque peu différente en ce qui concerne l'immigration en provenance de pays tiers. Certes, dans ce cas aussi, l'immigration dans la population résidente non permanente est majoritairement liée à une activité lucrative; toutefois, seule 10% de celle dans la population résidente permanente est liée à une activité lucrative, ce qui est négligeable. Dans ce domaine, le regroupement familial (47%) ainsi que la formation initiale et continue (20%) pèsent nettement plus lourd. Enfin, parmi les ressortissants de pays tiers, 14% sont des réfugiés reconnus.

Figure n° 4: Immigration en provenance d'États tiers

Immigration annuelle moyenne, de 2008 à 2025



Graphique: economiesuisse • Source: SEM • Créé avec Datawrapper

Lien avec le débat actuel

Dans le débat actuel sur l'immigration, les partisans de l'initiative ont tendance à confondre et à additionner les différentes formes d'immigration. De leur point de vue, cela semble logique, car cela permet, d'une part, d'obtenir le plus grand nombre possible d'immigrés et, d'autre part, de dénigrer l'immigration liée au marché du travail. Un débat sérieux impliquerait toutefois de distinguer les différentes formes d'immigration et les régions d'origine. L'affirmation selon laquelle seule la moitié environ des immigrants intègrent le marché du travail est certes exacte si on considère l'ensemble de l'immigration, mais elle occulte le fait que l'immigration via la libre circulation des personnes est nettement plus orientée vers le marché du travail. De plus, dans le cadre de cette initiative, il n'est guère pertinent de fonder son argumentation sur les chiffres de l'immigration. L'initiative populaire se réfère à la population résidente permanente. Or c'est l'immigration nette et non l'immigration globale qui est déterminante pour cela.



3. Comment *l'immigration est-elle contrôlée?*

Avant l'introduction de la libre circulation des personnes, l'immigration en provenance de l'UE était elle aussi soumise à des contingents, c'est-à-dire à des plafonds annuels fixés en fonction de l'évolution de la conjoncture économique. Le système reposait en outre largement sur le statut de saisonnier, qui permettait de recruter en Suisse de la main-d'œuvre étrangère pour une durée limitée. Ces travailleurs, originaires principalement d'Italie, d'Espagne ou du Portugal, ne pouvaient toutefois pas s'établir durablement en Suisse. Les possibilités de regroupement familial et de changement d'emploi étaient par ailleurs fortement restreintes. Avec l'introduction progressive de la libre circulation des personnes dès 2002, la situation des ressortissants de l'UE/AELE a évolué, tandis que le système de contingents a été maintenu pour les ressortissants des États tiers. Le régime suisse actuel de l'immigration repose ainsi sur un système mixte, dont les modalités varient selon le pays d'origine et le motif de l'immigration.

Libre circulation des personnes: une régulation principalement fondée sur le marché du travail

L'immigration en provenance de l'UE est étroitement liée au marché du travail et dépend avant tout des besoins en main-d'œuvre de l'économie. Grâce à la libre circulation des personnes, les ressortissants de l'UE/AELE peuvent en principe entrer librement en Suisse et s'y établir s'ils ont un contrat de travail, exercent une activité indépendante ou possèdent des ressources financières suffisantes pour subvenir à leurs besoins sans exercer d'activité lucrative. Le droit de séjour peut toutefois être retiré lorsqu'une personne demeure durablement sans emploi et qu'elle n'a pratiquement aucune perspective de réinsertion professionnelle. Les citoyens de l'UE/AELE peuvent également bénéficier de l'aide sociale. Néanmoins, une dépendance importante et durable à l'aide sociale peut entraîner la révocation du droit de séjour. Enfin, ce droit peut aussi être retiré lorsqu'une personne commet une infraction grave, se livre de manière répétée à des activités criminelles ou représente une menace pour l'ordre public ou la sécurité. Après plusieurs années de séjour en Suisse, les ressortissants de l'UE/AELE obtiennent généralement une autorisation d'établissement. Bien que ce statut offre une protection accrue, il peut lui aussi être retiré en cas d'infractions graves, de dépendance prolongée à l'aide sociale ou de fraude, par exemple dans le cadre d'un mariage fictif.

Immigration en provenance de pays tiers: contingents liés au marché du travail et conditions strictes pour le regroupement familial

La situation est différente pour les ressortissants d'États tiers souhaitant venir travailler en Suisse. Le nombre d'autorisations délivrées chaque année pour ces personnes est limité par des contingents. Ces autorisations ne sont accordées qu'en présence d'une offre d'emploi concrète en Suisse. En règle générale, c'est l'employeur suisse qui dépose la demande d'autorisation. Il doit démontrer qu'aucun candidat disposant de qualifications comparables n'a pu être trouvé en Suisse ou dans l'espace UE/AELE. Des exigences de qualification s'appliquent également. En raison de ces critères restrictifs, l'immigration de main-d'œuvre en provenance des États tiers concerne principalement les spécialistes hautement qualifiés. Les contingents annuels ne sont d'ailleurs actuellement pas entièrement utilisés. Contrairement à l'immigration relevant de la libre circulation des personnes, près de la moitié de l'immigration en provenance des États tiers dans la population résidente permanente relève du regroupement familial. Là aussi, des règles précises s'appliquent: le regroupement familial se limite en principe aux conjoints et aux enfants de personnes disposant depuis longtemps d'un droit de séjour en Suisse. Ces personnes doivent en outre pouvoir démontrer qu'elles disposent des moyens financiers nécessaires et de l'espace requis pour héberger les membres de leur famille et subvenir à leurs besoins. Le SEM et les cantons examinent chaque situation individuellement, certains cantons imposant par ailleurs des exigences supplémentaires en matière d'intégration.

Formation, études et séjour sans activité lucrative

Les ressortissants d'États tiers qui souhaitent séjourner en Suisse dans le cadre d'une formation ou d'études doivent pouvoir justifier d'une admission dans un établissement reconnu. Ils doivent également disposer de ressources financières suffisantes et d'un logement, tout en démontrant leur intention de retourner dans leur pays d'origine à l'issue de leur formation. Le visa correspondant n'est délivré que si ces conditions sont remplies. Les ressortissants de l'UE/AELE peuvent en revanche entrer en Suisse et s'y enregistrer sans visa. La situation est similaire pour les séjours sans activité lucrative. Les ressortissants de l'UE/AELE doivent simplement prouver qu'ils disposent de moyens financiers suffisants pour subvenir à leurs besoins. Les ressortissants de pays tiers sont soumis à cette même exigence, mais d'autres critères – notamment le motif du séjour – sont également examinés au cas par cas. Ces autorisations de séjour sont délivrées de manière restrictive aux ressortissants d'États tiers, ce qui explique le nombre relativement faible d'immigrations de ce type.

Immigration par le biais du système d'asile

L'immigration relevant du système d'asile obéit à des critères différents de ceux applicables aux formes d'immigration évoquées précédemment. Le droit d'asile vise à protéger les personnes faisant l'objet de persécutions individuelles dans leur pays d'origine. L'asile est accordé lorsqu'il est possible de démontrer de manière crédible l'existence d'une menace sérieuse en raison de l'origine, de la religion, de la nationalité, des opinions politiques ou de l'appartenance à un groupe social déterminé. Les motifs invoqués doivent être personnels et concrets. Les autorités examinent également s'il existe des alternatives sûres dans le pays d'origine. Au terme de la procédure d'asile, quatre issues sont en principe possibles. Premièrement, la personne peut être reconnue comme réfugiée et obtenir un droit de séjour en Suisse. Deuxièmement, une admission provisoire peut être prononcée. Dans ce cas, la personne n'est pas reconnue comme réfugiée, mais son renvoi est actuellement considéré comme inacceptable, inadmissible ou impossible. Troisièmement, la personne peut être transférée vers un autre État compétent en vertu de l'accord de Dublin. Quatrièmement, la demande d'asile peut être rejetée si les critères susmentionnés ne sont pas remplis à l'issue de l'examen individuel du dossier. Dans ce cas, la personne est tenue de quitter le pays.

Lien avec le débat actuel

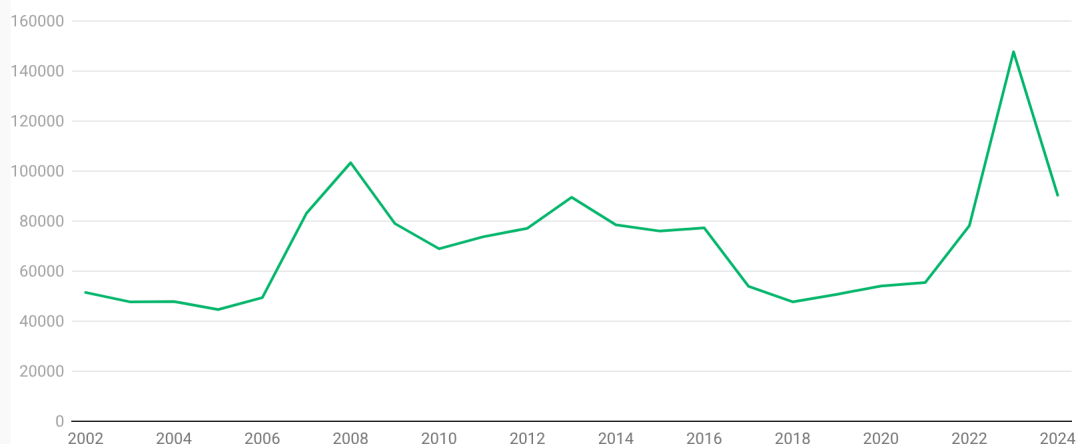
Dans le débat actuel sur l'immigration, on affirme souvent que l'immigration en Suisse se ferait de manière incontrôlée ou sans véritable régulation. Cette affirmation ne correspond toutefois pas à la réalité. La majeure partie de l'immigration relevant de la libre circulation des personnes est régulée par le marché du travail. L'immigration en provenance de pays tiers est, quant à elle, déjà soumise à des contingents liés aux besoins du marché du travail. Par ailleurs, séjourner en Suisse n'est pas possible pour chacun. Les personnes durablement au chômage, dépendantes de l'aide sociale ou ayant un casier judiciaire peuvent être contraintes de quitter le pays. Dans le domaine de l'asile, les partisans d'une politique migratoire plus ouverte mettent souvent en avant le nombre de demandes déposées, sans mentionner que l'on recense chaque année de nombreux départs volontaires contrôlés, des renvois vers des pays tiers ainsi que des départs non contrôlés. Une part importante de ces personnes quitte donc également la Suisse.



Lorsqu'on s'intéresse à l'impact de la migration sur l'évolution démographique, l'immigration constitue naturellement un facteur essentiel. Toutefois, une analyse des seules arrivées ne suffit pas. En effet, si des personnes s'installent chaque année en Suisse, d'autres quittent également le pays. L'indicateur déterminant pour mesurer l'effet réel de la migration sur la démographie est donc le solde migratoire, c'est-à-dire la différence entre l'immigration et l'émigration. Depuis 2002, année de l'entrée en vigueur de la libre circulation des personnes, ce solde s'est établi en moyenne à environ 70 000 personnes par an pour la population étrangère résidente permanente. Autrement dit, les arrivées ont, chaque année, dépassé les départs, contribuant ainsi positivement à la croissance démographique de la Suisse.

Figure n° 5: Solde migratoire

Immigration nette dans la population étrangère résidente permanente



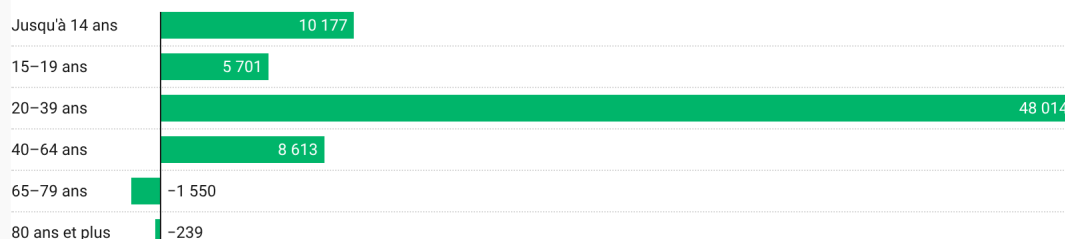
Graphique: economiesuisse • Source: OFS • Créé avec Datawrapper

La majeure partie de l'immigration nette concerne des personnes en âge de travailler

Comme le montre la figure 6, l'immigration nette au sein de la population étrangère résidente permanente concerne principalement des personnes en âge de travailler. Entre 2002 et 2024, près de deux tiers des personnes immigrées chaque année avaient, en moyenne, entre 20 et 39 ans. En raison de cette structure d'âge, la migration nette a contribué à rajeunir la population résidente permanente (cf. chapitre 5).

Figure n° 6: Solde migratoire par groupe d'âge

Migration dans la population étrangère résidente permanente, moyenne pour les années 2002-2024



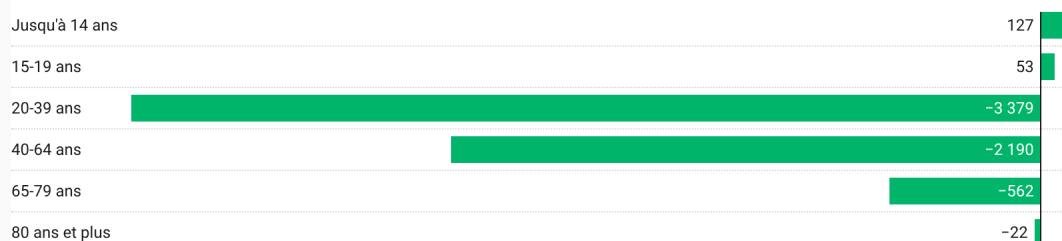
Graphique: economiesuisse • Source: OFS • Créé avec Datawrapper

Et qu'en est-il des ressortissants suisses?

Pour les personnes de nationalité suisse, la tendance est inverse. Chaque année, le nombre de départs dépasse celui des arrivées, ce qui se traduit par un solde migratoire négatif. Avec un peu moins de 6000 personnes par an, ce solde demeure toutefois nettement inférieur, en volume, à celui observé pour la population étrangère. Là aussi, les mouvements migratoires concernent principalement des personnes en âge de travailler: en moyenne, 57% des émigrants nets suisses ont entre 20 et 39 ans, tandis que 37% supplémentaires appartiennent à la tranche des 40 à 64 ans.

Figure n° 7: Solde migratoire, par groupe d'âge

Migration dans la population suisse résidente permanente, moyenne pour les années 2002-2024



Graphique: economiesuisse • Source: OFS • Créé avec Datawrapper

Lien avec le débat actuel

Dans le débat public sur l'immigration, certains avancent fréquemment des chiffres d'immigration nette de 100 000 personnes ou davantage par an. Or, depuis 2002, le solde migratoire de la population résidente s'est établi en moyenne à environ 70 000 personnes par an. En 2018, par exemple, l'immigration était inférieure à la moyenne de long terme, tandis qu'en 2023, elle s'est révélée nettement plus élevée, notamment sous l'effet de l'arrivée de personnes fuyant la guerre en Ukraine.

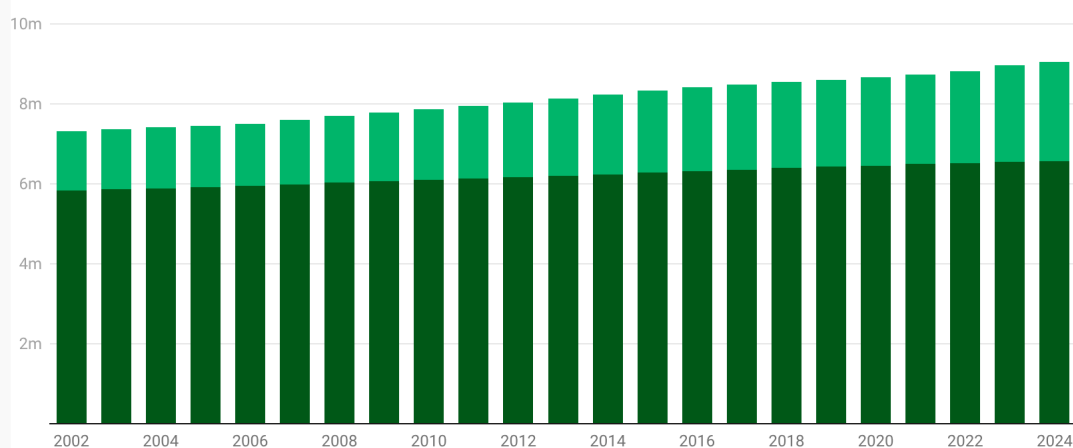


Comme mentionné plus haut, notre pays a enregistré une émigration nette de sa population résidente permanente de nationalité suisse, tandis que la population de nationalité étrangère augmente d'année en année. Le solde net d'arrivées étrangères étant supérieur au solde de départs de Suisses, la migration a entraîné une croissance globale de la population résidente permanente. Comme le montre l'illustration 8, celle-ci a augmenté d'environ 1,7 million de personnes depuis 2002, dont un million de population étrangère et environ 730 000 de ressortissants suisses, malgré l'émigration nette.

Figure n° 8: Population résidente permanente

Par nationalité

■ Suisses ■ Étrangers

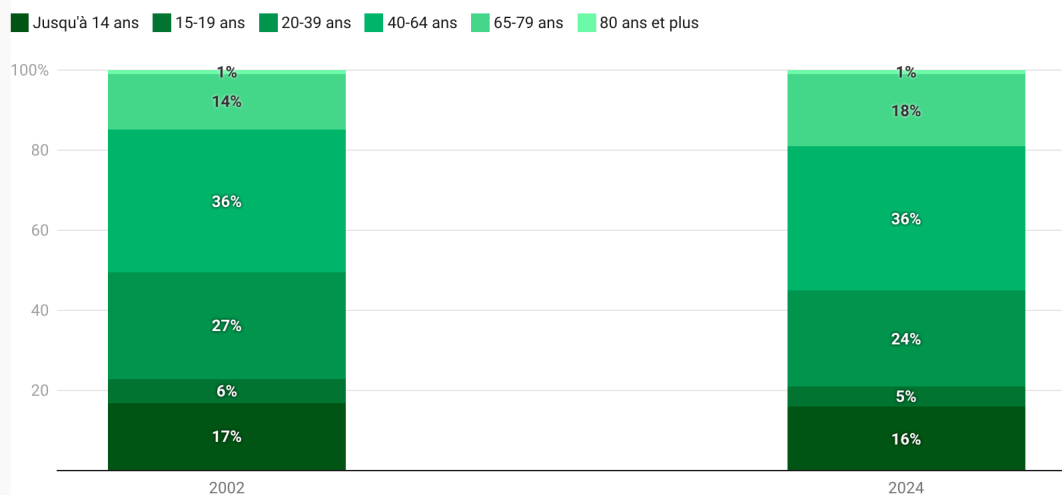


Graphique: economiesuisse • Source: OFS • Créé avec Datawrapper

L'immigration a causé un accroissement démographique, mais avec une population plus jeune

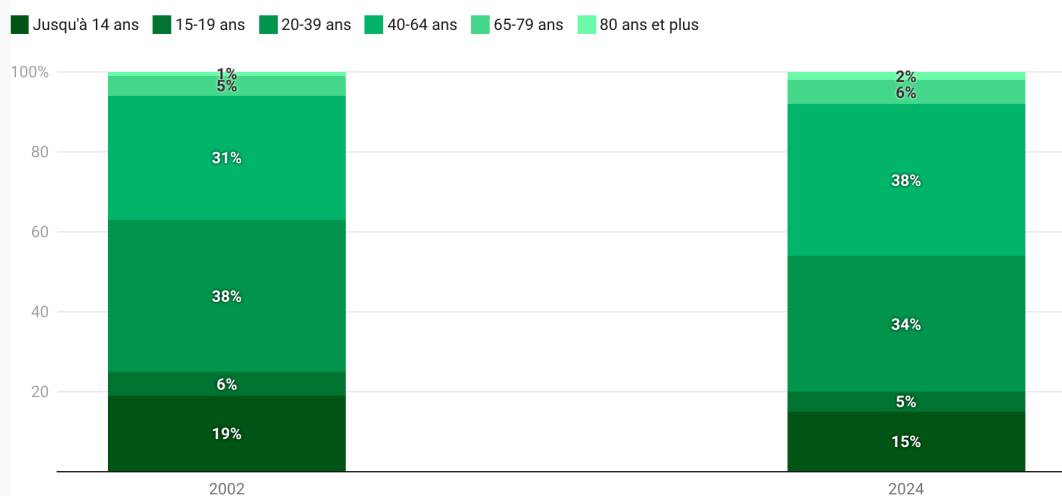
Un coup d'œil à la structure par âge montre que la population résidente permanente de nationalité étrangère est nettement plus jeune que la population suisse. Cela n'est pas surprenant, car l'immigration est surtout le fait de personnes en âge de travailler. L'illustration 9 montre l'évolution de la structure par âge pour les deux groupes entre 2002 et 2024. Chez les ressortissants suisses, la part des plus de 65 ans a augmenté, reflétant le vieillissement progressif de la population suisse, tandis que celle des personnes en âge de travailler a légèrement baissé. Chez les ressortissants étrangers, la situation est différente : avec 72 %, la part de la population en âge de travailler reste majoritaire, mais un glissement se dessine des 20-39 ans aux 40-64 ans. La part des groupes d'âge plus avancé a également augmenté, légèrement et à un degré bien inférieur. Vu la composition par âge, l'immigration a donc eu un effet de rajeunissement sur la population résidente permanente.

Figure n° 9: Structure des âges des ressortissants suisses



Graphique: economiesuisse • Source: OFS • Créé avec Datawrapper

Figure n° 10: Structure des âges des ressortissants étrangers



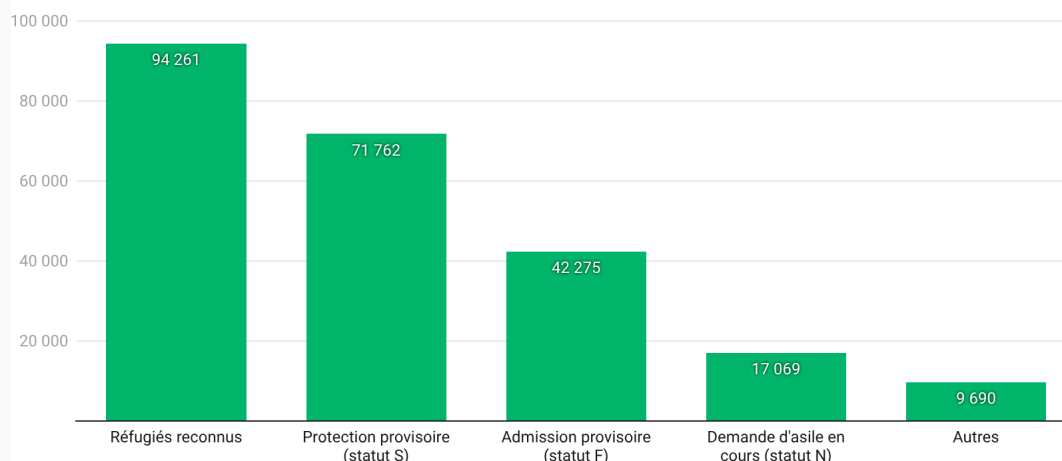
Graphique: economiesuisse • Source: OFS • Créé avec Datawrapper

Comment le système d'asile influence-t-il la population?

La figure n° 10 montre le solde, à fin 2025, des personnes arrivées en Suisse ces dernières années via le système d'asile. Avec environ 94 000 personnes, les réfugiés reconnus constituent le groupe le plus important. S'y ajoutent près de 72 000 bénéficiaires d'un statut de protection S – limité dans le temps – et quelque 42 000 personnes admises à titre provisoire. Environ 17 000 personnes se trouvent encore en cours de procédure d'asile. Les cas restants sont réunis dans le groupe Autres. Fin 2025, le système d'asile couvrait ainsi quelque 235 000 personnes séjournant en Suisse, l'équivalent d'environ 2,5 % de la population résidente permanente. Les statistiques de l'OFS incluent les personnes domiciliées en Suisse depuis plus de douze mois dans les chiffres de la population résidente permanente.

Figure n° 11: Effectifs du domaine de l'asile

Fin 2025



Graphique: economiesuisse • Source: SEM • Créé avec Datawrapper

Lien avec le débat actuel

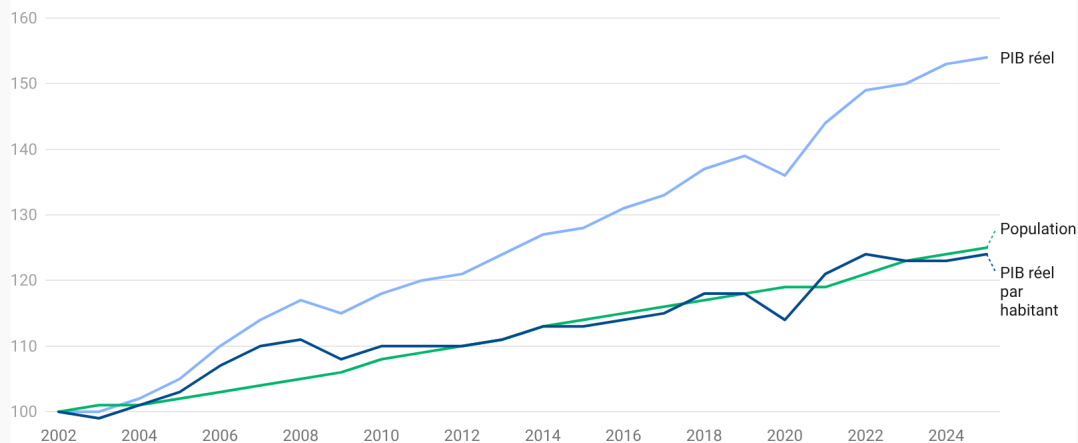
Les partisans de l'initiative passent sous silence qu'une grande partie de l'immigration nette est le fait de personnes en âge de travailler. En plus d'agir positivement sur le rapport entre population active et retraités, cet « effet de rajeunissement » atténue les aspects négatifs du vieillissement démographique. Un autre côté négligé par les partisans de l'initiative est la croissance démographique générée par les ressortissants suisses, même si celle-ci est inférieure à l'immigration nette. Au lieu de cela, les initiants se concentrent sur le domaine de l'asile, certes pertinent pour d'autres raisons, mais qui joue un rôle secondaire dans l'évolution démographique.



Un argument récurrent dans le débat sur l'immigration est que l'immigration augmente certes la performance économique, mais pas la prospérité par habitant. Un solde migratoire positif induit une croissance démographique, qui à son tour fait croître le produit intérieur brut (PIB). Ramené à l'échelon de l'habitant, ce PIB doit toutefois être réparti entre un plus grand nombre de personnes. Si l'économie ne connaissait qu'une croissance horizontale, le PIB augmenterait certes à cause de la croissance démographique, mais pas le PIB par habitant. La figure n° 11 montre l'évolution du PIB réel, de la population et du PIB réel par habitant depuis 2002: on y voit que le PIB réel a augmenté de 54% entre 2002 et 2025. Sur la même période, la population a augmenté de 25%, notamment en raison de l'immigration comme expliqué dans le chapitre précédent. Le fait que la performance économique ait connu une croissance nettement plus forte que la population contredit clairement l'argument de la croissance purement horizontale. Le PIB réel par habitant a augmenté de 24% depuis 2002.

Figure n° 12: PIB, population et PIB par habitant

Indexé, 2002 = 100

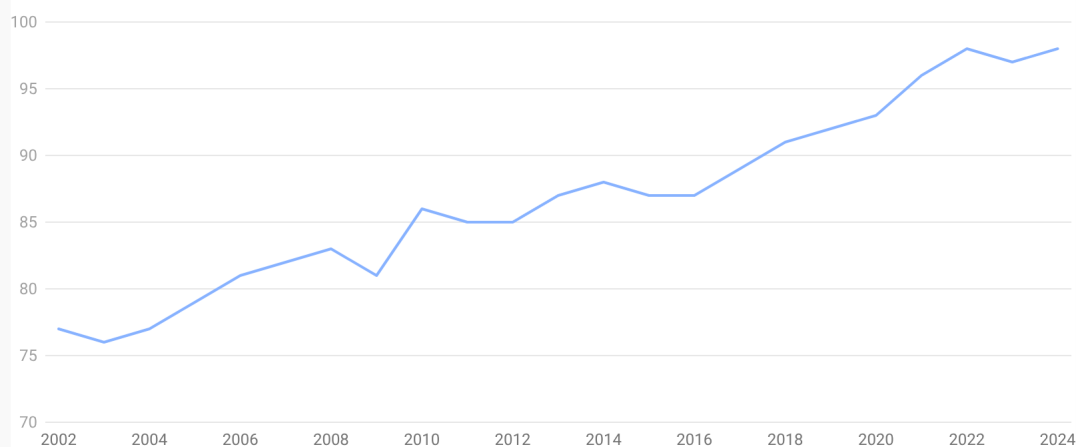


Graphique: economiesuisse • Source: OFS, BNS • Créé avec Datawrapper

La prospérité croît lorsque la productivité augmente

La croissance qualitative de l'économie est essentiellement due à la productivité du travail accrue. Comme expliqué plus haut, il en a résulté une hausse notable du PIB réel par habitant. La figure n° 12 représente la progression de la valeur réelle de la performance économique générée par heure de travail, passée de 77 à 98 francs. La productivité du travail a ainsi augmenté d'environ 28% depuis 2002. Une partie de la croissance économique est donc due au fait que le PIB par heure de travail généré en moyenne aujourd'hui par les salariés dépasse largement celui d'avant.

Figure n° 13: PIB réel par heure de travail



Graphique: economiesuisse • Source: OFS, BNS • Créé avec Datawrapper

Lien avec le débat actuel

Les partisans de l'initiative soulignent sans cesse que la Suisse ne se développe plus qu'horizontalement et que la croissance par habitant stagne, ce qui est manifestement faux. La productivité, la prospérité et le temps libre n'ont cessé d'augmenter ces 25 dernières années – aussi par habitant. En même temps, le nombre d'actifs dans le pays a diminué à cause de l'évolution démographique. L'effet de base est en outre négligé : pour un pays comme la Suisse, avec un niveau de départ élevé en matière de prospérité, il est plus difficile de croître fortement en pourcentage que pour un pays avec un faible niveau initial. La croissance absolue en francs, par exemple, a été plus élevée en comparaison de l'Allemagne, malgré une croissance en pourcentage légèrement inférieure.



7. Conclusion

L'immigration fait l'objet d'un vaste débat en Suisse. Ce phénomène n'est pas récent, mais a pris une ampleur particulière en prévision de la votation du 14 juin 2026. Notre dossier politique présente certains des liens et chiffres essentiels au sujet de l'immigration, afin de fournir une base factuelle aux discussions et de favoriser ainsi un débat éclairé. Voici nos conclusions:

- Il existe différents types de migrations vers la Suisse, aux proportions variables selon la durée du séjour et la région d'origine.
- L'immigration, notamment depuis l'espace de l'UE/AELE, est fortement dictée par le marché du travail. La grande majorité des immigrants viennent pour exercer une activité lucrative.
- L'immigration est régulée par un système différencié: le principe de la libre circulation des personnes s'applique aux ressortissants de l'UE/AELE et c'est le marché du travail qui agit comme principal mécanisme de contrôle, tandis que l'immigration depuis les pays tiers est limitée par des contingents et des exigences supplémentaires.
- Les statistiques du SEM distinguent clairement l'immigration via le système d'asile et les autres formes d'arrivées. D'un autre côté, l'OFS comptabilise les personnes domiciliées en Suisse depuis plus de douze mois dans la population résidente permanente.
- L'immigration nette de la population résidente permanente de nationalité étrangère avoisine en moyenne 70 000 personnes par an. Elle concerne majoritairement des personnes en âge de travailler, avec un effet de rajeunissement sur l'ensemble de la population.

- La migration n'engendre pas seulement une croissance horizontale : le PIB réel a progressé davantage que la population, entraînant également une croissance du PIB réel par habitant depuis 2002. Cette croissance qualitative résulte d'une productivité du travail accrue.



Rudolf Minsch

Responsable Politique économique générale & Économie extérieure, Chef économiste, Vice-président du comité de direction



Guido Saurer

Responsable suppléant du département Politique économique et formation



Corine Fiechter

Responsable de projets Politique économique et formation